

Madame Gabriella Battaini-Dragoni
Directrice générale
de l'Éducation, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport (DG IV)

Je suis particulièrement honorée de vous adresser quelques mots en conclusion de cette seconde Conférence intergouvernementale centrée sur les questions relatives à l'intégration linguistique des personnes migrantes adultes.

Je suis heureuse de constater que cette Conférence a encore rassemblé de nombreux représentants des Etats membres (ainsi que du Canada), dont certains étaient présents lors la première rencontre. Cela permet de refonder la coopération intergouvernementale en vue d'une gestion - conforme au droit et équitable - des questions linguistiques que la migration révèle dans nos sociétés. Je me réjouis aussi très vivement de l'apport à ces échanges d'expérience de l'OCDE et de la Commission européenne qui oeuvrent dans les mêmes directions que le Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres organisations internationales très actives dans ce domaine. Et j'ai plaisir à constater combien ces problématiques, transversales mais spécifiques, ont pu être abordées ici à partir de perspectives différentes mais complémentaires, en particulier celles développées au sein même de notre Organisation.

Il ne m'a pas été possible de participer à l'ensemble de vos travaux mais leur substance m'en est connue grâce aux textes déjà disponibles et qui portent sur l'évaluation des politiques relatives à l'accueil linguistique et à la formation des adultes migrants. Il est clair que l'enseignement et l'apprentissage des langues des sociétés d'accueil peuvent être améliorés grâce à des certifications et des programmes plus transparents ainsi qu'à des dispositifs fiables d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des dispositifs. Il convient d'ailleurs de ne pas sous estimer l'action considérable de citoyens engagés, souvent issus eux-mêmes de la migration, qui apportent leur contribution volontaire à ces processus d'insertion sociale au sein de nombreuses associations et qui ont besoin d'instruments techniques comparables à ceux que nous élaborons ensemble.

Mais, s'il importe avec raison de vérifier l'emploi adéquat des deniers publics et du sérieux de formations linguistiques mises en place, qui ne sont pas de simples concessions formelles à la « morale européenne », il importe tout autant de comprendre que les bénéfices de telles politiques ne sont perceptibles que dans la longue durée. Les dépenses budgétaires sont immédiates et ô combien visibles ; les bénéfices qu'en tirent les Etats membres et l'Europe ne sont pas toujours quantifiables mais ils sont sans prix pour la cohésion sociale à venir.

Ces actions visent à donner aux nouveaux arrivants et à ceux déjà installés (je pense en particulier aux femmes sans emploi) les compétences linguistiques nécessaires à leur vie sociale et à leurs activités professionnelles dans les sociétés où ils ont choisi de vivre. Mais, au delà de ces fonctions immédiates indispensables, la ou les langues des sociétés d'insertion et celles qui font déjà partie du répertoire linguistique individuel constituent, pour qui a un projet d'installation définitive, une configuration identitaire par laquelle manifester ce que l'on est et être ce que l'on devient.

Vous savez que les Etats membres ont assigné à la maîtrise des langues, de toutes les langues, utilisées dans l'espace européen, le rôle de contribuer à la construction d'une Europe plus humaine et plus inclusive. Le troisième Sommet des Chefs d'état et de gouvernement du Conseil de l'Europe de Varsovie (en mai 2005) a identifié comme priorités dans son plan d'action la promotion de la diversité culturelle, celle de la citoyenneté démocratique et du vivre-ensemble par l'éducation interculturelle, le

développement du dialogue inter religieux, ceci afin d'« édifier des sociétés solidaires en garantissant un accès équitable aux droits sociaux, en luttant contre l'exclusion et en protégeant les groupes sociaux vulnérables »¹. Ces questions ne sont pas d'ordre strictement linguistique et pourtant les langues, toutes les langues, constituent un instrument indispensable au dialogue culturel et à l'inclusion sociale.

La centralité du dialogue interculturel a été rappelée dans le *Livre blanc sur le dialogue interculturel* – dont j'ai coordonné l'élaboration - qui a été lancé lors de leur 118^e Session (6 et 7 mai 2008) par les Ministres des Affaires Etrangères des États membres du Conseil de l'Europe. Celui-ci expose diverses orientations pour la promotion du respect et de la compréhension mutuels, fondés sur les valeurs fondamentales de l'Organisation.

La démarche interculturelle qu'il préconise constitue un modèle de gestion de la diversité culturelle, nécessaire à l'avenir des sociétés européennes, multilingues et multiculturelles, dont elle peut contribuer à assurer la cohésion. Les populations migrantes ou immigrées ne sont qu'un des aspects de cette diversité constitutive, un des plus visibles parce que perçu comme remettant potentiellement en cause une supposée identité culturelle nationale établie. La construction identitaire de l'homme pluriel nous concerne tous et nul, comme le rappelle le *Livre blanc*...« ne devrait être enfermé, contre son gré, dans un groupe, une communauté, un système de pensée ou une vision du monde ; toute personne devrait, au contraire, être libre de renoncer à des choix du passé et de faire de nouveaux choix, dès lors que ceux-ci sont conformes aux valeurs universelles des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit ».

Les langues sont un matériau pour ces identités toujours en devenir, celles des personnes migrants comme celle des résidents, même si ces derniers ne les perçoivent pas traumatiquement. L'enseignement de la ou des langues de la société d'insertion doit faire en sorte que le plurilinguisme de chacun s'enrichisse et ne soit pas vécu dans l'humiliation et la marginalisation, laquelle peut se reproduire de génération en génération.

En ce sens, l'insertion linguistique des adultes migrants ne peut que s'inscrire dans une éducation plurilingue, qui est éducation à la *bienveillance linguistique*. La maîtrise des langues n'assure pas nécessairement la compréhension humaine, mais celle-ci passe par les mots et par les discours dans toutes les langues. La bienveillance linguistique est ainsi une attitude de curiosité envers les langues inconnues, d'admiration ou, au moins, de respect pour qui utilise votre langue, de tolérance si celle-ci n'est pas parfaitement utilisée (mais toute compétence en langue même modeste est digne de respect), de reconnaissance fraternelle pour ceux qui choisissent de conserver leur accent dans la langue apprise comme signal identitaire.

Mesdames et Messieurs, les langues, vous le savez, sont un moyen apte à dire la singularité des groupes, de tous les groupes, et de chacun. Il importe que nous agissions, là où nous sommes, pour qu'elles ne soient pas prétexte à créer ou recréer des frontières et à isoler des personnes. Le Conseil de l'Europe a fait le choix, paradoxal pour le sens commun, de considérer que les langues unissent et que, par elles, chacun fait ainsi vivre en lui la diversité, principe fondateur pour le développement d'attitudes non excluantes et garantissant l'intégration sur le long terme. Je sais que c'est dans cet esprit que vous êtes venus à Strasbourg et je suis tout à fait persuadée que vous investirez encore davantage dans votre action future ces principes démocratiques, ce dont, au nom du Conseil de l'Europe et en mon nom propre, je vous remercie très vivement.

¹ Déclaration de Varsovie, §7